

ANNEXE

ETUDE CONCERNANT LE DEFAUT D'ALIGNEMENT EVENTUEL ENTRE LES  
EXPRESSIONS FRANÇAISES "EBAUCHES DE FORGE" ET "EBAUCHES BRUTES DE  
FORGE" ET L' EXPRESSION ANGLAISE "ROUGHLY SHAPED BY FORGING" DANS LES  
NOTES EXPLICATIVES DES N°S 72.07 ET 84.83  
(Point VIII.11 de l'ordre du jour)

---

ANNEX

STUDY OF THE POSSIBLE MISALIGNMENT BETWEEN THE FRENCH  
EXPRESSIONS "EBAUCHES DE FORGE" AND "EBAUCHES BRUTES DE FORGE"  
AND THE ENGLISH EXPRESSION "ROUGHLY SHAPED BY FORGING"  
IN THE EXPLANATORY NOTES TO HEADINGS 72.07 AND 84.83  
(Item VIII.11 on Agenda)

MODIFICATIONS DES NOTES EXPLICATIVES  
A EFFECTUER PAR VOIE DE CORRIGENDUM

CHAPITRE 72.

Page 1078. Sous-Chapitre II. Point 2).

Remplacer “ébauches de forge,” par “produits de section pleine simplement dégrossis par forgeage ou par martelage,”.

Page 1079. N° 72.07.

1. Deuxième paragraphe.

Remplacer “les ébauches de forge,” par “les produits de section pleine simplement dégrossis par forgeage ou par martelage,”.

2. Partie B. Titre.

Nouvelle rédaction :

**“B. Les produits de section pleine simplement dégrossis par forgeage ou par martelage”.**

3. Partie B. Première ligne.

Remplacer “Les ébauches de forge” par “Les produits de section pleine simplement dégrossis par forgeage ou par martelage”.

4. Partie B. Troisième ligne.

Remplacer “Elles” par “Ils”.

Page 1095. Sous-Chapitre IV. Deuxième paragraphe.

Remplacer “ébauches de forge,” par “produits de section pleine simplement dégrossis par forgeage ou par martelage,”.

Page 1437. N° 84.83. Dernier paragraphe (exclusions). Alinéa a).

Nouvelle rédaction :

“a) Les produits de section pleine simplement dégrossis par forgeage ou par martelage, du n° **72.07.**”

AMENDMENTS TO THE EXPLANATORY NOTES  
TO BE MADE BY CORRIGENDUM

CHAPTER 72.

Page 1078. Sub-Chapter II. Item (2).

French text only.

Page 1079. Heading 72.07.

1. Second paragraph.

French text only.

2. Part B. Title.

French text only.

3. Part B. First line.

French text only.

4. Part B. Third line.

French text only.

Page 1095. Sub-Chapter IV. Second paragraph.

French text only.

Page 1437. Heading 84.83. Last paragraph (exclusions). Exclusion (a).

Delete and substitute :

“(a) Pieces roughly shaped by forging, of **heading 72.07.**”

---